



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 MAI 2021

**VALIDE CM 09/07/21**

**PRESENTS** : - - Ghislain CABAL-ZINCK - Virginie CASTANIER - Nicole LICATESI - Sylvie MEUNIER- Zoe POHL BOUSQUET - - Gérard RAMONDENC- Christophe RAYSSAC - Dominique ROURE- Jean Jacques SELLAM - Christian VERNHET

**ABSENTE (en début de conseil)** : Chantal BARRIERE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30 en excusant le retard de Chantal Barrière, retenue par des obligations professionnelles. Il engage ensuite l'ordre du jour en présentant le compte rendu du conseil précédent du 12 avril. Ce compte rendu fait l'objet d'une demande de précision, Jean Jacques Sellam rappelant ses remarques sur sa difficulté de perception des différents projets de la municipalité au regard du projet de budget.

- **Acquisition d'une vitrine réfrigérée pour le local paysan**

Le projet d'acquisition d'une vitrine réfrigérée automatisée mise à disposition du local paysan est présenté. Il s'agit d'assurer le maintien de la chaîne du froid et de favoriser l'accès des habitants de la commune à une alimentation de qualité, produite sur la commune. Le budget est présenté et commenté : montant de l'acquisition : 14310€ HT – demande de subvention à l'état 8586€ - demande au conseil régional : 2862€ - autofinancement 2862€ (1000€ de la commune et participation des GAEC 1862€ sous forme de loyer sur 4 ans).

Délibération validant le projet et son financement et autorisant le maire à demander les subventions : unanimité ; Ghislain Cabal Zinck indique qu'il ne participera pas au vote, étant directement intéressé par cette activité pour éviter tout conflit d'intérêt potentiel.

- **Exonération des loyers**

Considérant les conséquences économiques de la pandémie, monsieur le Maire propose l'exonération des loyers du premier trimestre 2021 pour les entreprises de la commune logées dans des bâtiments communaux : Ariac petit grain- au berge de la valette- chambres d'hôtes de la valette

Délibération à l'unanimité.

- **Opération comptable : Transfert modificatif**

Monsieur le maire présente la nécessité d'une décision modificative portant sur la somme de 18110,22€ concernant des frais d'étude (architecte). Cette décision permet son amortissement.

Délibération à l'unanimité

- **Adhésion au syndicat mixte des eaux du Lévézou Ségala**

Monsieur le Maire rappelle que certaines habitations de la commune (Sarrettes, mas de cadenas, et Len) sont desservies par ce syndicat et qu'un château d'eau est situé sur notre commune depuis 1978 alors que la commune n'a jamais adhéré à ce syndicat. Gérard Ramondenc, adjoint au maire, rend compte d'un entretien récent avec le président de ce syndicat qui ne verrait que des avantages à ce que la commune adhère au syndicat mixte des eaux du Lévézou pour participer pleinement à la vie de ce syndicat. La question est abordée de deux maisons qui demandent l'accès à l'eau (ferme du mas de Gascuel et gîte de Janolles), ainsi que des fermes qui demandent l'eau depuis longtemps (Bucels) et qui ne l'ont jamais obtenue.

Un début s'engage sur la desserte de ces maisons, ainsi que sur l'intérêt et les contraintes de cette adhésion. Jean Jacques Sellam intervient pour exprimer son désaccord sur cette adhésion estimant qu'il n'y a pas d'urgence, qu'elle n'apporte pas de plus-value mais qu'elle nous engage. Il souhaite que nous restions acheteurs d'eau auprès de ce syndicat sans s'engager au-delà. Il demande à ce que la délibération mentionne qu'il s'agit d'une adhésion partielle limitée à ces trois maisons et annonce qu'il s'abstiendra. Un échange s'engage entre Jean Jacques Sellam, conseiller municipal et Dominique Roure, adjoint au maire et délégué communautaire, sur la position de la communauté de commune qui n'a, à ce jour, aucun projet de création d'un syndicat communautaire.

Monsieur le maire reprend la parole pour faire la synthèse des avis, noter que cette situation aurait pu être actée depuis longtemps et accepter la précision demandée sur la délibération. La desserte des autres maisons et du bourg fera l'objet d'un autre débat qu'il nous faudra avoir dans les années à venir.

L'adhésion au syndicat mixte des eaux du Lévezou Ségala pour ces trois maisons est actée par 8 voix pour et une abstention. Chantal Barrière rejoint la séance après le vote.

- **Questions diverses**

Monsieur le maire propose un tour de table pour aborder les questions diverses.

Un débat s'engage sur le projet de rénovation du pont conduit par le conseil départemental. Monsieur le maire et ses adjoints rappellent les démarches effectuées auprès du conseil départemental tant pour favoriser la concertation locale lors de la permanence que pour faire remonter les inquiétudes d'une partie de la population. Il est fait mention d'un courrier qui devrait nous parvenir prochainement du CD avec des précisions sur les analyses qui ont prévalu lors du choix du projet et des pistes d'aménagements possibles. La question de la sécurité des piétons est relevée comme une question centrale.

Un rapide bilan est fait des permanences de Faveyrolles et de Salelles qui ont vu une bonne participation et qui ont permis aux habitants de faire part de leurs préoccupations.

Ghislain Cabal Zinck présente le projet de mobilité douce qui se déroulera début septembre. Il indique qu'une prochaine réunion permettra d'en préciser le déroulement.

Diverses questions sont ensuite abordées : l'arrosage des fleurs, les panneaux de la voie verte, l'abandon de certaines pierres tombales, l'ouverture du camping, la préparation des élections municipales. La situation de l'hôpital de Saint Affrique est évoquée ; ainsi que la création d'un campus universitaire connecté sur le saint affricain.

Monsieur le Maire conclut le conseil à 22H15.